

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 12 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- À la suite de la vérification de 8 dossiers, les dossiers des enfants sont complets. Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Observations: Lors de la visite, les enfants font la sieste. L'enfant qui ne dort pas écoute des comiques et fait des dessins. L'éducatrice discute avec lui.
- Discussions avec l'exploitante concernant les heures de développement professionnel. Elle a complété 10 heures de développement professionnel pendant l'année.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 juin 2025

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juin 2025

Date